



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi cinq mai deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-05-67

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Pompe à eau – Service sécurité incendie
- b) Demande de commandite – Relais pour la Vie
- c) Nomination – Fondation de la MRC d'Antoine-labelle pour l'environnement
- d) Programme de développement économique Canada – « Initiative d'investissement local » - Salle communautaire

14-05-68

**POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2014 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 avril 2014 soit approuvé.

14-05-69

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D14000132 à D14000162, totalisant 21 197,35 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400183 à CP1400258, totalisant 70 988,79 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2014
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

14-05-70

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Approbation de la demande de la compagnie 9079-9149 Québec inc. – Cession d'une partie du lot 43;
- Ministère de la Sécurité publique – Journée d'ateliers de préparation du plan municipal de sécurité civile – 22 mai 2014 à Rivière-Rouge;
- Député Sylvain Pagé – Invitation à la rencontre annuelle des maires de la MRC d'Antoine-Labelle – 26 mai 2014 – Mont-Laurier;
- Député Sylvain Pagé – Programme PAARRM – Subvention réseau routier – Confirmation des montants en juin 2014;
- Association des résidents et riverains du Lac Gravel – Demande de rencontre avec les élus – 13 mai 2014 à 13 h;
- Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier – Omnium de golf le 4 juin 2014 – Refus;
- Ministère des Ressources naturelles – Distribution des arbres – Samedi 24 mai 2014;
- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC – Demande de permis de sollicitation des dons sur le territoire.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

- Monsieur Norman Dufour félicite le conseil pour la publication du nouveau journal municipal et offre sa disponibilité comme bénévole pour l'installation des gazébos.
- Monsieur Guy Bondu demande de l'information sur le terrain de baseball et l'organisation d'équipe sur notre territoire.

14-05-71

POINT 8
ADOPTION – RÈGLEMENT 14-160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-109
SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ

ATTENDU l'avis de motion numéro 14-04-52 relatif au règlement faisant l'objet des présentes;

ATTENDU l'adoption d'un projet de règlement en date du 7 avril 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement numéro 14-160, modifiant le règlement 02-109 sur le zonage, tel que déjà amendé, soit par les présentes, approuvé selon ses forme et teneur.

Ce règlement donne suite au projet de règlement numéro PR-14-160.

Province de Québec
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
Municipalité de Mont-St-Michel

Règlement numéro 14-160 modifiant le règlement numéro 02-109 relatif au zonage

ATTENDU que la Municipalité de Mont-Saint-Michel a adopté le règlement numéro 02-109 relatif au zonage;

ATTENDU que ledit règlement numéro 02-109 est entré en vigueur le 18 mars 2003 et a été modifié par les règlements numéros :

- 07-124 29 mars 2007
- 10-139 31 mai 2010
- 13-155 29 octobre 2013

ATTENDU que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU que la Municipalité de Mont-Saint-Michel est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 02-109 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 408 de la MRC d'Antoine-Labelle qui intègre au schéma d'aménagement révisé les conditions et les modalités d'application de la décision numéro 373 401 de la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de la demande à portée collective;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014;

ATTENDU que le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, le 5 mai 2014, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 14-160 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement numéro 02-109 relatif au zonage* ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 6.4.1

Le premier alinéa de l'article 6.4.1 est remplacé par l'alinéa suivant :

« Dans les zones « Agricole 02, 03 et 04 », lorsque la grille des spécifications autorise la construction d'une résidence comportant un maximum d'un logement, cette dernière doit répondre à l'une des exceptions mentionnées à l'article 6.3.1.1 ou respecter les conditions suivantes : ».

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. a-19.1).

André-Marcel Évequoz,
Maire

Manon Lambert, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Premier projet adopté à la séance ordinaire du 7 avril 2014 par la résolution numéro 14-04-53 sur une proposition du conseiller Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité du conseil.

Avis de motion : 7 avril 2014
Adoption du premier projet de règlement : 7 avril 2014
Assemblée publique de consultation : 5 mai 2014
Adoption du règlement : 5 mai 2014
Entrée en vigueur : 10 juin 2014

14-05-72

**POINT 9
PROGRAMME DE FORMATION À LA FONCTION DE DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

ATTENDU QUE le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel souhaite que madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six (6) ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires;

ATTENDU QU'au terme du programme réussi, un titre lié à la fonction de travail lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue par le Cégep;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec.
2. La Municipalité assure un environnement de travail adéquat pour faciliter ses apprentissages en ligne.
3. La Municipalité défraye l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'Association des directeurs municipaux du Québec et de l'attestation de formation continue, à raison de trois (3) cours par année.

14-05-73

POINT 10
TRANSFERT DE CRÉDIT – FONDS DE ROULEMENT –
DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le conseil municipal, par la résolution 13-12-237, a autorisé des projets d'immobilisations à être financés à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE la Municipalité ne procédera pas à l'installation de bornes-sèches cette année;

ATTENDU QUE la Municipalité désire déménager la bibliothèque municipale dans un endroit plus accessible aux citoyens;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise un transfert de crédit de 12 500 \$ au fonds de roulement pour le déménagement et la location d'un local pour la bibliothèque municipale.

14-05-74

POINT 11
BAIL ENTRE MICHELINE FORGET-COURSOL ET LA MUNICIPALITÉ DE
MONT-SAINT-MICHEL – 73, RUE PRINCIPALE – BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité désire déménager la bibliothèque municipale afin de faciliter son accès;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve le bail à intervenir avec madame Micheline Forget-Coursol concernant la location d'un espace commercial situé au 73, rue Principale, d'une superficie approximative de 850 pieds carrés, pour la bibliothèque municipale, d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2016, au coût mensuel de 300 \$.
- 2.- Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Municipalité.

14-05-75

**POINT 12
CONFIRMATION D'EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la période d'essai de monsieur Jacquelin Millette, à titre d' « inspecteur municipal » prendra fin le 18 mai prochain;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Monsieur Jacquelin Millette soit confirmé dans son poste d'inspecteur municipal en date du 18 mai 2014 et aux conditions prévues à l'entente d'embauche 2014 dûment signé.

14-05-76

**POINT 13
DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE ET
TOUR CYCLISTE 2014 – CLD D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la demande d'aide financière du CLD d'Antoine-Labelle, au montant de 500 \$, pour la tenue d'un tournoi de golf-bénéfice et tour cycliste, édition 2014, qui aura lieu le 11 juin prochain au Club et Hôtel du golf Nomingue;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 250 \$, au CLD d'Antoine-Labelle, pour la tenue de l'édition 2014 du tournoi de golf-bénéfice et tour cycliste, qui aura lieu le 11 juin 2014 à Nomingue.

14-05-77

**POINT 14
MANDAT AUX PROFESSIONNELS – DEMANDE D'AUTORISATION, ESTIMATION
PRÉLIMINAIRE, PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, DOCUMENTS D'APPEL
D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU
DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
– (AO 2014-001)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels relatifs aux travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des honoraires professionnels, évaluée par la direction générale avant la période d'appel d'offres est d'environ 100 000 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le 12 février 2014, la Municipalité a procédé à l'ouverture des enveloppes #1 contenant la partie qualitative des soumissions reçues, et à l'ouverture des enveloppes #2, contenant le prix de la soumission, le 17 février 2014;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaire	Montant (incluant les taxes)	Pointage Intérimaire	Pointage final
LES CONSULTANTS S.M. INC.	101 752,88 \$	76	12,4
BPR INFRASTRUCTURE INC.	162 114,75 \$	85	8,3
WSP CANADA INC.	208 653,00 \$	79,75	6,2
LAURIN-RYAN, INGÉNIEURS SENC	226 673,21 \$	82,75	5,9
DERIC CONSEIL INC.	N/A	61	N/A

ATTENDU QUE l'enveloppe #2 de la firme « Deric Conseil inc. », contenant le prix de la soumission, n'a pas été ouverte, vu que le pointage intérimaire est inférieur à 70 points, et que cette dernière sera retournée au soumissionnaire;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après l'évaluation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant la présente étape du projet;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité accorde le mandat à la firme « Les Consultants S.M. inc.. », pour la demande d'autorisation, préparation de l'estimation préliminaire de coûts, des plans et devis définitifs, documents d'appel d'offres et la surveillance pour les travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d'eau potable, pour un montant forfaitaire de 101 752,88 \$, incluant les taxes, et que cette dépense soit prélevée à même le solde de la taxe d'accise.
- 2.- Ladite firme soit mandatée pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.
- 3.- La Municipalité atteste que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal.
- 4.- La Municipalité s'engage, une fois les travaux parachevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

14-05-78

POINT 15 EMBAUCHE – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est actuellement en recrutement pour sa brigade de pompiers temporaires;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Monsieur Steve Beauregard, résidant au 78, rue de l'Église, soit embauché à titre de « pompier volontaire » au Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et ce en date de la présente résolution.

14-05-79

**POINT 16
CONGÉDIEMENT – POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Lassonde a été embauché à titre de pompier volontaire le 3 mai 2002;

ATTENDU QUE monsieur Lassonde n'a pas respecté son engagement à suivre sa formation de pompier à cette date;

ATTENDU la recommandation de monsieur André-Marcel Évéquoz, directeur du Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité entérine le congédiement de monsieur Marc-André Lassonde à titre de pompier volontaire au Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, et ce en date de la présente résolution.

14-05-80

**POINT 17
ACHAT – MINI-RÉFRIGÉRATEUR – CAMION UNITÉ DE SECOURS –
SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'achat d'un mini-réfrigérateur pour le camion unité de secours du Service sécurité incendie, au montant de 137,96 \$, taxes incluses.

POINT 18 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) POMPE À EAU DU MOTEUR DE LA POMPE – AQUEDUC

Monsieur le conseiller Aurèle Cadieux, informe le conseil que la pompe à eau, du moteur de la pompe centrifuge « Fairbanks-Morse », installée à l'aqueduc, doit être remplacée et/ou réparée.

NOTE AUX MINUTES – CONFLIT D'INTÉRÊT

À 21 h, monsieur le conseiller, André Trudel, déclare son intérêt sur le prochain point de l'ordre du jour et se retire de toutes discussions concernant le point suivant.

14-05-81

**POINT 18-B
DEMANDE DE COMMANDITE – RELAIS POUR LA VIE – JUIN 2014**

ATTENDU la demande de commandite de madame Laurette Trudel pour le Relais pour la Vie qui se tiendra le 6 juin prochain à Lac-des-Écorces;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité octroie un montant de cent dollars (100 \$), à titre de commandite, à la Société Canadienne du Cancer pour la participation de madame Laurette Trudel dans le cadre du Relais pour la Vie qui aura lieu le 6 juin prochain au Lac-des-Écorces et que cet organisme s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

NOTE AUX MINUTES - RETOUR

À 21 h 05, monsieur le conseiller, André Trudel, est de retour pour la continuation de la présente séance.

14-05-82

POINT 18-C NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – MANDAT 2014-2016

ATTENDU QUE le mandat des représentants municipaux pour la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement se termine en mai 2014;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel nomme monsieur le conseiller Pascal Bissonnette, représentant, et madame Manon Cadieux, représentante substitut à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement, pour un mandat de deux (2) ans.

14-05-83

POINT 18-D PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL – SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada par son programme de développement économique qui vise à soutenir l'investissement local dans toutes les régions du Québec aux municipalités de moins de 2000 habitants, en encourageant la remise en état, l'amélioration ou l'agrandissement de salles communautaires existantes;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire des travaux d'installation d'une toilette pour handicapé et un prolongement de la toiture pour protégé la rampe d'accès des handicapés lors des intempéries, à la Salle communautaire;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate madame Manon Lambert, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration à la Salle communautaire dans le cadre du Programme de développement économique Canada pour l'initiative d'investissement local.

14-05-84

POINT 19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 10.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale